

Conseil communal

Décisions du conseil du 16 novembre 2022

Budgets 2023 – Crédits d'engagements

1. Budget de la Bourgeoisie

Le conseil adopte le budget 2023 de la bourgeoisie qui présente un total de charges de CHF 38'800.00, un total de revenus de CHF 28'600.00, et une perte nette budgétée à CHF 10'200.00.

Le conseil décide ensuite de soumettre ce budget à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale du 19 décembre prochain.

2. Budget de la Municipalité

Le budget de fonctionnement 2023 de la municipalité présente un total de revenus de CHF 19'670'600.00 et un total de charges, sans les amortissements, de CHF 14'956'140.00. Il dégage ainsi une marge d'autofinancement de CHF 4'714'460.00

Après enregistrement des amortissements, pour un montant de CHF 2'038'000.00 et attribution d'un montant de CHF 2'000'000.00 à la réserve de politique budgétaire, le budget de fonctionnement clôture avec un excédent de recettes de CHF 676'460.00.

Les dépenses nettes d'investissement d'un montant de CHF 9'517'000.00 sont financées par la marge d'autofinancement et les liquidités dont dispose la commune. L'insuffisance de financement est budgétée à CHF 4'802'540.00.

Après analyse, le conseil adopte le budget 2023 de la municipalité et le soumet à l'approbation de l'assemblée primaire qui se déroulera le 19 décembre prochain.

Le conseil prend connaissance du formulaire de la section des finances communales concernant la communication des décisions fiscales pour l'exercice 2023 et adopte les éléments suivants :

- Coefficient d'impôt : 1.0
- Montant de l'impôt personnel : CHF 12.-
- Montant de la taxe sur les chiens : CHF 105.-

3. Plan quadriennal 2023-2026

Le conseil adopte la plan quadriennal 2023-2026 qui sera présenté, pour information, à l'assemblée primaire du 19 décembre prochain.

4. Crédits d'engagements

Le conseil décide de demander un crédit d'engagement à l'Assemblée Primaire, d'un montant de CHF 1'100'000.00 pour les travaux prévus en 2023 à la route des Mayens (y compris les services), entre le réservoir d'Hérémente et le sommet du quartier de Soumy.

Parkings

Le conseil adjuge, à la société Digital Parking, le renouvellement du matériel informatique du parking des Masses.

Le conseil décide d'adjuger les travaux d'échafaudages du parking à l'entrée du village d'Hérémente, à l'entreprise Ardag Echafaudages Sàrl.

Autorisations de construire

Le conseil délivre 3 autorisations de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.